

**DECISION
DU PRESIDENT**
N° DECCP_2025_046

Site Saint-Sauveur – Cours académie Saint-Sauveur

Le Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n° DEL20240212_03 en date du 12 février 2024 donnant délégation à Monsieur le Président de Terres de Montaigu,

Vu la décision n° DECTDM_19_018 en date du 22 mars 2019 portant création d'une régie de recettes Site Saint-Sauveur,

Vu l'arrêté n°ARRAE_2025_026 en date du 09 juillet 2025 portant nomination d'un régisseur et d'un mandataire suppléant de la régie de recettes Site Saint-Sauveur,

DÉCIDE

ARTICLE 1

Les tarifs des cours de pratique artistique dispensés au Site Saint-Sauveur à Rocheservière sont fixés ainsi à compter du 1^{er} juillet 2025 :

Cours académie Saint-Sauveur				
Cours	Nombre	Durée	Période	Tarif
Calligraphie / Enluminure	9	2h	Octobre 2025 à juin 2026	100 €
BD	10	1h30	Septembre à décembre 2025	100 €
Manga	11	2h	Janvier à mars 2026	100 €
Atelier écriture	9	2h	Septembre à décembre 2025	100 €
Broderie d'art	4	3h	Janvier à février 2026	90 €
Customisation textile	6	3h	Janvier à mars 2026	90 €
Customisation textile	2	3h	Janvier à mars 2026	30 €

ARTICLE 2

Le régisseur, le mandataire suppléant de la régie de recettes Site Saint-Sauveur sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée et au Comptable de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Fait à Montaigu-Vendée

Le Président,
Antoine CHEREAU

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Daté de signature : 09/07/2025
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication et/ou de sa notification.*

*La présente décision peut faire l'objet d'un
recours devant le Tribunal Administratif de
Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111
– 44041 NANTES Cedex) dans un délai de
deux mois à compter de sa publication et/ou
notification*